

Groupe de l'agriculture

Notre pays est marqué depuis plus de 40 ans par un chômage de masse. Malgré la priorité affichée par les différents gouvernements qui se sont succédés, force est de constater que sa lutte reste pour le moment et malheureusement d'actualité. Si les solutions au chômage sont de nature économique, les débats se sont très peu portés sur son impact et ses conséquences pour le chômeur et son entourage. La problématique dont s'est saisie notre institution reste peu traitée et mérite qu'on s'y intéresse.

La perte d'un emploi est en effet lourde de conséquences pour la personne touchée. La partie « constats » de l'avis est à ce titre fort bien étayée et illustre parfaitement les épreuves et les souffrances auxquelles les chômeurs sont exposés. Au choc psychologique, qui se caractérise par une perte de confiance en soi et le sentiment de déclassement voire d'inutilité, s'ajoutent les difficultés économiques qui tendent à s'accroître à mesure que la période de chômage s'allonge. Les effets sur la santé, même s'ils sont difficiles à évaluer, n'en sont pas moins présents avec, pour reprendre les exemples cités par l'avis, une augmentation des risques de dépressions, de maladies cardio-vasculaires ou de cancers.

Les différents accompagnements préconisés par l'avis s'avèrent donc salutaires pour prévenir l'ensemble des maux précités. Nous encourageons par exemple la mise en place de cellules d'écoute à l'image de celles proposées par le régime de sécurité sociale agricole visant à prévenir le mal-être en milieu rural. Le groupe de l'agriculture souhaite cependant attirer l'attention sur le fait que ces mesures ne doivent pas prendre le pas ou se faire au détriment de la politique de l'emploi qui doit rester la priorité absolue. Nous ne doutons pas que notre assemblée sera unanime pour affirmer que la meilleure des réponses à apporter à la problématique qui nous réunit aujourd'hui reste la lutte contre le chômage.

C'est la raison pour laquelle notre groupe a rejoint le *dissensus* qui s'est exprimé en section des affaires sociales et de la santé à propos de la création d'un nouveau critère de discrimination basé sur la précarité sociale. Nous partageons en effet l'idée que cette inscription sera génératrice d'insécurité juridique pour nos entreprises et pourrait donc avoir un effet dissuasif sur les embauches. À l'heure où le Parlement est amené à discuter d'un texte destiné à simplifier et faciliter le droit du travail, il nous semble contradictoire de vouloir rajouter une nouvelle fois de la complexité.

Nous sommes par ailleurs en désaccord avec la préconisation visant à étudier la possibilité de couvrir l'ensemble de la population active par le système de santé au travail. Par définition, le rôle de la médecine du travail est de couvrir uniquement les travailleurs dans leur environnement professionnel et d'accompagner de manière préventive et sanitaire ceux qui sont notamment exposés à des risques particuliers. Il nous aurait paru au contraire plus judicieux, alors que ces services manquent cruellement de moyens et de professionnels de santé, de revaloriser ce secteur.

Nonobstant ces différences d'appréciation le groupe de l'agriculture approuve cet avis qui aborde le chômage sous un angle nouveau et se doit de ce fait d'être porté à la connaissance du grand public.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.